



**Conseil économique et social**  
**Conseil d'administration**  
**du Programme des Nations Unies**  
**pour le développement**  
**et du Fonds des Nations Unies**  
**pour la population**

Distr. générale  
6 novembre 2007  
Français  
Original : anglais

**Conseil économique et social**

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies**  
**au service de la coopération internationale**  
**pour le développement : rapports des Conseils**  
**d'administration du Programme des Nations Unies**  
**pour le développement/Fonds des Nations Unies**  
**pour la population, du Fonds des Nations Unies**  
**pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial**

**Conseil d'administration du PNUD/FNUAP**

Première session ordinaire de 2008

21-28 janvier 2008

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Rapports au Conseil économique et social**

**Rapport au Conseil économique et social**

**Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies**  
**et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies**  
**pour la population**

*Résumé*

Le rapport qui suit est présenté en application des résolutions 56/201 et 59/250 de l'Assemblée générale relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles.

*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport et à décider de le transmettre au Conseil économique et social assorti des observations et des instructions que les délégations auront formulées à la session en cours.

\* E/2008/100.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. FNUAP-PNUD .....	1–43	3
A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement. ....	1–35	3
B. Suite donnée aux conférences internationales et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement .....	36–43	14
II. PNUD .....	44–58	16
A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement. ....	44–54	16
B. Partenariats stratégiques .....	55–58	20
III. FNUAP .....	59–64	21
A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement. ....	59–61	21
B. Partenariats stratégiques .....	62–64	23

## **I. FNUAP-PNUD**

### **A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement**

#### **Renforcement des capacités**

1. En décembre 2006, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a publié, sous le titre « Accroissement de la contribution de l'Organisation des Nations Unies au renforcement des capacités nationales », une déclaration rédigée par une équipe spéciale du GNUD, dont le PNUD et le FNUAP faisaient partie et qu'ils ont successivement présidée. Cette déclaration fournit aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies des directives sur l'établissement de nouveaux bilans communs de pays (BCP) et Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), faisant du renforcement des capacités nationales la composante essentielle de l'appui fourni par les équipes de pays aux politiques et plans nationaux. Une méthode d'évaluation des capacités mise au point par le GNUD sera testée sur le terrain au cours du quatrième trimestre de 2007.

2. Faisant fond sur l'expérience des pays ainsi que sur la matrice mise au point par le GNUD pour le renforcement des capacités, la stratégie du FNUAP continue : a) d'aider les partenaires nationaux à évaluer les capacités nationales qui sont nécessaires pour mettre en place et gérer les programmes relatifs à la population; b) de hiérarchiser les mesures visant à combler les lacunes; et c) d'aider à définir des indicateurs pour mesurer les contributions du FNUAP au renforcement des capacités nationales. Cette stratégie repose sur une analyse des résultats concluants des programmes menés par les pays pour renforcer leurs capacités nationales en matière de données démographiques, d'égalité entre les sexes et de santé procréative.

3. Le PNUD considérant le renforcement des capacités comme l'un des aspects essentiels de sa contribution au développement humain dans les programmes de pays, il a donné la priorité à quatre stratégies d'intervention qui ont un impact significatif sur le renforcement et la conservation des capacités aux niveaux national et local : réforme des institutions et incitations; capacités de direction; éducation, formation et apprentissage; et mécanismes de responsabilisation. Le manuel de gestion des résultats et les cadres de planification, de suivi et d'évaluation du PNUD ont été modifiés pour permettre de contribuer plus systématiquement aux efforts de renforcement des capacités et d'en suivre les résultats.

4. Le FNUAP a poursuivi son processus de consultation avec les États Membres afin de régionaliser ses opérations. En alliant les capacités techniques régionales actuelles à son programme consultatif technique, le FNUAP s'efforce d'ancrer le renforcement des capacités techniques sur les expériences régionales et les pratiques mondiales ayant fait leurs preuves, ce qui permet de coordonner les initiatives de renforcement des capacités qui figurent dans ses programmes, d'assurer leur cohérence et de les adapter aux différentes régions. Autre élément important de sa stratégie pour 2007, le FNUAP a continué de dresser un inventaire des experts des questions démographiques originaires du Sud.

5. En collaboration avec ses partenaires régionaux et nationaux, le PNUD a mis au point d'autres produits et méthodes d'amélioration du savoir afin d'appuyer les activités de renforcement des capacités, notamment : a) l'analyse des politiques et des pratiques; b) la synthèse des stratégies d'intervention, outils et directives en matière de renforcement des capacités pour l'application des programmes; c) les modules de formation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, des pays partenaires et des autres partenaires du développement; et d) les indicateurs pour le suivi et l'évaluation des résultats sur le plan du renforcement des capacités.

#### **Technologies de l'information et mise en commun des connaissances**

6. Le modèle de réseau du savoir mis en place par le PNUD est reproduit dans un nombre grandissant d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies. La Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme mondial pour l'alimentation (PAM) mettent en place cette année des réseaux du savoir basés sur le modèle du PNUD. Le PNUD et le FNUAP jouent un rôle de premier plan avec les équipes de pays des Nations Unies en Inde, dans le cadre du projet de partenariat pour la gestion des connaissances en Inde, qui est basé sur un « modèle d'échange de solutions ». Cette approche a également été adoptée au Bhoutan et dans un certain nombre d'autres pays. Six organismes des Nations Unies situés à Bangkok font appel à une liste commune de consultants, en utilisant l'approche du PNUD en matière de gestion des compétences. Parmi les résultats obtenus jusqu'ici, on peut citer l'amélioration des échanges sur les questions de développement; le renforcement du rôle de l'ONU comme source d'idées et de collaboration renforcée; et une coordination plus efficace au sein des équipes de pays des Nations Unies.

7. Aux côtés d'autres partenaires, le FNUAP participe à une initiative mondiale parrainée par le PNUD. Il s'agit d'un projet de mise en commun des connaissances visant à harmoniser les connaissances et les compétences des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement et à en faciliter l'accès pour tous. Lancé en juin 2007, le projet vise à mobiliser et améliorer les sources de savoirs et à les rendre aisément accessibles afin d'accroître la collaboration avec les partenaires et de renforcer leur engagement.

8. Les initiatives du FNUAP en matière de partage du savoir sont essentielles à l'accroissement de son capital intellectuel et de ses actifs. Elles visent à rassembler et recenser les données d'expérience et les enseignements tirés aux niveaux institutionnel et individuel pour améliorer et renforcer les programmes du Fonds et la collaboration avec les partenaires extérieurs. Le FNUAP utilise des approches de partage du savoir, comme le « système d'élaboration de bases de connaissances », pour promouvoir la sensibilisation aux questions prioritaires telles que la consultation technique mondiale sur les mutilations génitales féminines menée sous l'égide du FNUAP.

9. Le PNUD et le FNUAP participent activement à deux initiatives interorganisations de gestion du savoir – le groupe de travail du GNUD sur la gestion des connaissances et l'équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) chargée de la gestion des connaissances. L'objectif est de créer une stratégie de mise en commun des connaissances à l'échelle du système en s'employant à améliorer ses mécanismes

interorganisations. Le PNUD et le FNUAP mènent actuellement, à titre pilote, une expérience d'accès réciproque aux réseaux intranet faisant appel à une méthode qui sera étendue au système des Nations Unies dans son ensemble. Six autres organismes des Nations Unies prévoient d'intégrer leurs réseaux avant la fin de 2007 et 10 organismes supplémentaires prévoient de le faire en 2008.

### **Simplification et harmonisation des règles et procédures, coûts de transaction et efficacité**

10. Conformément à la Déclaration de Paris et à l'examen triennal des activités opérationnelles effectué en 2004, le GNUD collabore étroitement avec ses partenaires pour simplifier ses règles et procédures et assurer la viabilité de son programme de simplification et d'harmonisation. Plusieurs grands projets ont été engagés ou réalisés au sein des entités membres du Comité exécutif durant la période 2006-2007, concernant notamment :

a) *Les règles financières conformes aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).* Compte tenu de l'adoption de ces normes prévue à l'horizon 2010 et de la normalisation des politiques et procédures financières, le Groupe des contrôleurs – qui comprend le Secrétariat de l'ONU, le PNUD, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) – met au point un ensemble de règles financières qui permettront de mieux harmoniser les procédures et les pratiques financières dans les domaines clefs suivants : comptabilité en droits constatés (par opposition à la comptabilité de caisse pure ou modifiée selon les normes IPSAS); et capitalisation des avoirs et établissements de rapports dans les bureaux communs.

b) *Les taux de recouvrement des coûts pour les bureaux communs, les programmes communs et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs.* En s'appuyant sur les définitions et les principes harmonisés en matière de recouvrement des coûts adoptés par le CCS et son Comité de haut niveau sur la gestion, le Groupe de gestion du GNUD a continué d'harmoniser les taux de recouvrement des coûts pour les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, les programmes communs et les bureaux communs. Les organismes faisant partie du Comité exécutif du GNUD et leurs conseils d'administration respectifs ont adopté un taux de recouvrement harmonisé de 7 % pour les projets auxquels les donateurs contribuent au titre de la participation aux coûts, ce qui devrait faciliter la participation de l'ONU aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

c) *La mise en œuvre du système de budgétisation axée sur les résultats et l'établissement de rapports.* La budgétisation axée sur les résultats est une méthode qui consiste à justifier les ressources au moyen d'un ensemble de résultats attendus et d'indicateurs connexes, notamment des niveaux de référence et des niveaux cibles. Avec l'assentiment du Comité de haut niveau, et en faisant fond sur les efforts passés d'harmonisation du mode de présentation des budgets d'appui biennaux, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont pris des mesures importantes durant la période 2006-2007 en vue d'harmoniser la budgétisation axée sur les résultats pour leurs budgets d'appui biennaux.

d) *Le mécanisme de contrôle des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.* Ces fonds représentent un mécanisme de financement de plus en plus important, tout particulièrement dans les situations de transition et au lendemain des crises. Le cadre de contrôle de la gestion fiduciaire approuvé par le

GNUD prévoit la création d'un comité directeur des fonds d'affectation spéciale multidonateurs au niveau des pays, et de groupes de contrôle de la gestion fiduciaire au niveau du Siège. Ce mécanisme de contrôle harmonisé permettra : i) de faire en sorte que l'agent administratif et les organismes participants suivent une démarche cohérente pour parvenir à un consensus sur les éléments techniques hors normes et le mode de fonctionnement d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs établi, en ce qui concerne notamment les exceptions requises aux mémorandums d'accord standard, lettres d'accord et mandats types; ii) d'examiner sur une base commune les questions transversales (fiduciaires, juridiques et contrôle de la qualité) récurrentes relatives aux fonds d'affectation multidonateurs; iii) d'établir des mécanismes de règlement des différends; iv) de définir plus clairement les structures de décision et les liens hiérarchiques dans le système des fonds d'affectation multidonateurs.

e) *Le cadre de vérification des comptes des fonds d'affectation multidonateurs.* Les services d'audit interne de 12 organismes des Nations Unies sont convenus du cadre à appliquer, qui fournit des directives pour l'établissement de rapports périodiques sommaires sur la gestion des risques et sur l'état d'avancement des contrôles internes et la suite donnée aux recommandations des services d'audit internationaux des organismes des Nations Unies participant aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Le cadre s'applique lorsque les bureaux ou les programmes et projets qui reçoivent un financement de ces fonds font l'objet d'un audit.

f) *La mise en œuvre d'une méthode harmonisée de transfert de fonds.* Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM ont adopté une méthode harmonisée de transfert de fonds qui utilise des procédures et des instruments communs pour les partenaires d'exécution gouvernementaux et non gouvernementaux, allégeant ainsi la charge qu'imposent les procédures et les règles de l'ONU. La méthode harmonisée repose sur des procédures et des formulaires communs utilisés pour demander des fonds et rendre compte de leur utilisation, tout en encourageant les initiatives de renforcement des capacités. Sur 135 pays, 97 ont établi des comités directeurs, des équipes spéciales et d'autres mécanismes de gouvernance; 100 ont élaboré un plan d'exécution détaillé; 65 ont entrepris des évaluations macroéconomiques ou les ont achevées; 55 ont mis à jour les clauses relatives aux plans d'action des programmes de pays ou sont en train de le faire; et 42 ont entrepris ou achevé des évaluations microéconomiques. Il est fait rapport tous les six mois sur l'état d'avancement de l'harmonisation des transferts de fonds au niveau des pays.

g) *La mise en place de locaux et services communs.* Soixante « Maisons des Nations Unies » ont été ouvertes dans le monde. Vingt-six projets sont en cours dans différents pays et le Groupe de travail du GNUD sur les locaux communs a reçu 25 manifestations d'intérêt supplémentaires. Le Groupe fournit des conseils et évalue l'admissibilité à un financement. Les services communs renforcés et élargis comprennent des services bancaires communs, ce qui permet de réduire les frais bancaires et d'accroître le niveau de service; des centres de soins communs permettant aux membres du personnel et à leur famille d'accéder à des services médicaux; des services de traduction communs et des arrangements pour les conférences et réunions négociés en faisant appel à la concurrence; des agences de voyages communes; des coûts de traitement réduits; des moyens de transport gérés en commun; des fichiers communs de consultants; et des modalités communes de

passation des marchés. Afin de tirer des enseignements et d'établir des modèles applicables aux locaux et services communs, une attention particulière a été accordée à la mise en commun des principales pratiques de fonctionnement (un seul bureau) adoptées dans les huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ». Les évaluations de l'expérience de bureau commun au Cap-Vert servent également à établir de nouvelles directives.

11. D'autres questions importantes sont examinées dans le cadre de la simplification et de l'harmonisation interorganisations des règles et procédures : a) harmonisation des procédures financières et administratives, notamment le plan comptable et le mode de présentation harmonisé utilisé pour les états financiers, la comptabilité en droits constatés et la capitalisation des actifs; b) normalisation des systèmes informatiques facilitant l'échange de données entre les systèmes, ainsi que des logiciels; c) services d'achats – système commun de certification ONU pour les spécialistes de la passation des marchés; enregistrement simplifié des fournisseurs; et cadre de délégation des pouvoirs en matière d'achat; d) normalisation des politiques et procédures relatives aux ressources humaines, et logiciel de gestion intégré.

### **Cohérence, efficacité et pertinence des activités opérationnelles de développement**

#### *Bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour le développement*

12. Le PNUD et le FNUAP ont contribué à la révision des directives et du programme de formation concernant les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui a été effectuée en février 2007. Les directives révisées mettent en valeur l'importance de la prise en main des programmes par les pays et du renforcement des capacités nationales, et la nécessité de mettre l'accent sur les plans et processus nationaux de développement dans la planification et la mise en œuvre de l'assistance fournie par le système des Nations Unies. Elles comprennent de nouvelles mesures visant à associer un grand nombre d'organismes des Nations Unies au processus des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment les organismes non résidents et les institutions, fonds et programmes spécialisés qui améliorent l'accès aux compétences dont dispose l'ONU. Reconnaisant la nécessité de faire preuve de souplesse pour répondre au contexte et aux besoins des pays en matière de développement, les directives révisées offrent des critères permettant de déterminer la contribution des Nations Unies la mieux adaptée aux processus nationaux de développement, notamment lorsqu'il convient d'établir un bilan commun de pays. Le didacticiel en ligne sur la programmation commune au niveau des pays, qui comporte sept nouveaux modules, a été mis à l'épreuve, actualisé et élargi. Il est actuellement à la disposition de tous les fonctionnaires de l'ONU.

13. En 2007, les Conseils d'administration ont approuvé la réduction des délais impartis pour la procédure d'approbation des programmes de pays (décision 2006/36 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et décision 2006/19 du Conseil d'administration de l'UNICEF). Afin de faciliter la tâche des équipes de pays des Nations Unies et d'améliorer l'accès aux politiques et aux outils nécessaires pour mettre en place des processus harmonisés et simplifiés, le Groupe de travail du GNUD sur la politique de programmation a élaboré et publié un

« Guide de référence sur la programmation ». Ce guide, qui est affiché sur le site Web du GNUM, constitue une source de référence complète et à jour sur les politiques et les outils de programmation et les modules de formation. Le FNUAP préside une équipe spéciale du GNUM qui fournit des directives aux équipes de pays des Nations Unies sur la gestion axée sur les résultats et la cohérence nécessaire dans la définition et l'application des concepts. Des définitions mieux harmonisées pour l'application du principe de gestion axée sur les résultats seront disponibles début 2008.

14. Le modèle utilisé pour les programmes communs a été révisé à la lumière de l'expérience des utilisateurs et des enseignements tirés jusqu'à présent, et les gouvernements et les organismes des Nations Unies participants n'ont donc à signer qu'un seul document. Le modèle proposé définit des liens hiérarchiques clairs et énonce les besoins en matière juridique, programmatique et financière des organismes partenaires du GNUM. Les directives révisées s'étendent à des questions aussi diverses que la gestion axée sur les résultats, une approche axée sur les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la viabilité du point de vue écologique et le renforcement des capacités. Elles encouragent la hiérarchisation, l'intégration, la cohérence et la transparence des programmes stratégiques, en faisant une plus grande place aux nouveaux cadres de gestion de l'aide. Le nouveau descriptif de programme commun est également mis à l'essai par le Fonds de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui est financé par le Gouvernement espagnol.

15. Afin de renforcer la collaboration interorganisations, le PNUD, le FNUAP et leurs partenaires ont encouragé les autres organismes des Nations Unies à contribuer dans toute la mesure possible aux bilans communs de pays (ou à d'autres procédures utilisées pour les travaux d'analyse nationaux) et aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, en tirant parti de leurs avantages comparatifs.

#### **Systèmes coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies**

16. Le programme pilote d'évaluation réciproque dite à 180 degrés des coordonnateurs, lancé par le GNUM en 2006 dans 20 pays, a été déployé à l'échelle mondiale début 2007 avec le concours des équipes de pays des Nations Unies, des organismes non résidents, du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les équipes des directeurs régionaux, qui sont présidées par le PNUD, ont reçu toutes les évaluations. Toutes les équipes se sont réunies et ont évalué les coordonnateurs résidents en se fondant sur l'ensemble des contributions interorganisations, afin de parvenir à une notation commune de chaque coordonnateur résident. Les équipes ont indiqué que le processus d'évaluation réciproque « à 180 degrés » avait permis de créer un système de notation beaucoup plus équilibré et général. Un programme d'orientation plus complet à l'intention des coordonnateurs résidents qui prennent leurs fonctions a été mis en place en 2007, avec l'organisation de cours de formation à New York et en Europe comprenant des exposés présentés par les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies. Le processus de recrutement, d'évaluation et de sélection des coordonnateurs résidents sera à la fois plus rigoureux et plus ouvert une fois que les descriptions d'emploi et les cadres définissant les attributions auront été mis au point.

17. Conformément aux recommandations formulées dans le rapport sur l'examen triennal de 2004, les directeurs exécutifs adjoints du Comité exécutif du GNUD, présidé par le PNUD, se sont réunis régulièrement pour examiner les défis de l'harmonisation régionale, prodiguer des conseils et prendre des décisions concernant les grands problèmes régionaux. Les équipes des directeurs régionaux ont veillé à assurer la pleine participation, aux niveaux régional et national, à l'appui et au contrôle de la qualité des programmes et des opérations, notamment en suivant l'évolution de la modalité de bureaux conjoints et des initiatives pilotes « Unis dans l'action ». La coïmplantation et l'alignement au niveau régional étaient cruciaux pour les initiatives d'harmonisation régionale : des études de faisabilité ont été réalisées dans les centres régionaux par les équipes de directeurs régionaux et il a été décidé d'établir des centres régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ainsi que les États arabes et l'Amérique latine et les Caraïbes. Le PNUD a obtenu six postes de responsable de la coordination régionale, ce qui accroîtra la capacité des équipes de directeurs régionaux de fournir, en temps voulu, un appui et un contrôle cohérents en matière de programmes.

18. Outre les huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », qui ont déjà mis en place des modèles plus cohérents de programmation et de direction, un cadre budgétaire unifié, des bureaux de l'ONU et des modèles possibles de bureaux communs sont à l'étude dans plus de 20 pays, en consultation avec les gouvernements, les équipes de pays des Nations Unies et les équipes des directeurs régionaux. Les résultats préliminaires des efforts d'harmonisation dans les quatre domaines pilotes et les enseignements tirés seront évalués fin 2007.

### **Parité**

19. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont contribué à l'établissement, par les équipes de pays des Nations Unies, de rapports harmonisés concernant la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par les États parties, contribution jugée fort utile par les membres du Comité. Des discussions se tiennent avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) en vue de poursuivre cette initiative après le transfert du Comité à Genève en 2008. Durant l'élaboration de leurs plans stratégiques respectifs pour la période 2008-2011, le FNUAP, le PNUD et UNIFEM ont tenu des consultations visant à évaluer leurs créneaux respectifs et leurs avantages comparatifs pour identifier les domaines de collaboration possibles. Un projet de document intitulé « Complémentarité des programmes en faveur de l'égalité des sexes » devrait, une fois adopté, aider à orienter la programmation commune et la mise en œuvre des plans stratégiques respectifs.

20. Le PNUD, le FNUAP et UNIFEM sont membres du Groupe de travail sur la violence à l'égard des femmes, coprésidé par le FNUAP et la Division de la promotion de la femme, et ont contribué à l'énonciation d'un plan de travail biennal à l'appui de la programmation conjointe en matière de violence à l'encontre des femmes dans les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ».

21. Le FNUAP est conscient qu'en dépit des progrès considérables réalisés depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les décalages entre la politique et la pratique revêtent une

importance particulière pour la plupart des femmes et des filles qui vivent dans la pauvreté ou qui appartiennent à des groupes marginalisés. Le FNUAP contribue de manière beaucoup plus significative au renforcement des capacités nationales concernant les programmes en faveur de l'égalité entre les sexes dans les principaux domaines qui relèvent de sa compétence et dans lesquels il possède des atouts, en orientant les efforts vers quatre résultats : égalité entre les sexes; droits fondamentaux des femmes et des adolescentes et notamment prise en compte de leurs droits en matière de sexualité et de procréation dans les plans nationaux de développement; promotion d'un climat social propice à la participation des hommes et à l'élimination des pratiques dangereuses et de la violence à l'égard des femmes; et renforcement des mécanismes et des institutions assurant la protection des femmes de tous âges, notamment leur protection juridique et l'application des lois. Cette approche, qui se retrouve dans le plan stratégique du FNUAP, sera mise en œuvre en tenant compte des futurs accords intergouvernementaux concernant les structures propices au respect de l'égalité hommes-femmes au sein de l'Organisation des Nations Unies.

22. Étant donné qu'il s'agit de la dernière année de mise en œuvre de sa stratégie globale et de son plan d'action pour l'égalité des sexes (DP/2005/7) pour la période en cours, le PNUD a entamé un processus prospectif d'élaboration d'une stratégie globale et d'un plan d'action pour la période 2008-2011 à la lumière des résultats obtenus. La nouvelle stratégie et le nouveau plan d'action visent à compléter et approfondir le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 au moyen d'un ensemble d'objectifs ciblés et d'indicateurs concrets. Ils définiront également la structure, les mécanismes et les ressources institutionnels nécessaires à l'obtention des résultats attendus en matière d'égalité des sexes. Pour étayer ses mécanismes de responsabilisation, le PNUD a lancé deux initiatives simultanées, d'une part en créant une base de référence sur l'état d'avancement de la prise en compte systématique des sexospécificités au PNUD, en intégrant sa « fiche de notation de la prise en compte des sexospécificités » dans le « tableau de bord » général pour simplifier la collecte et l'actualisation des données, et d'autre part la mise à l'essai du système Atlas dans six pays représentant cinq régions, pour suivre l'affectation des ressources et les dépenses – tant les investissements communs que les investissements hors programme – qui contribuent à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes.

23. En tant qu'organisme chef de file chargé de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et membre du Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires, le FNUAP a toujours été un ardent défenseur de l'égalité entre les sexes et joue un rôle directeur dans l'élaboration des directives et programmes de formation ayant trait à la violence sexiste et à caractère sexuel dirigée contre les femmes, dans le contexte de la santé procréative, du VIH/sida et des situations d'urgence. Le Fonds a collaboré avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) à la rédaction d'un manuel sur l'intégration des sexospécificités dans les interventions humanitaires et il continue d'appeler l'attention sur la nécessité de prendre plus systématiquement en compte la question de l'égalité des sexes dans tous les secteurs et d'intensifier les efforts dans ce domaine. En tant que coprésident de ce nouveau sous-groupe sur la parité entre les sexes et l'aide humanitaire établi au sein du Comité permanent interorganisations, le FNUAP joue un rôle de premier plan au sein du groupe de travail sur la violence sexiste et sexuelle dirigée contre les femmes, dans le module protection, sur la santé

procréative dans le module santé et sur la prise en compte des sexospécificités dans les activités de relèvement rapide.

### **Coopération Sud-Sud<sup>1</sup>**

24. Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud au PNUD s'est acquitté de ses fonctions de coordination et de liaison à l'échelle du système des Nations Unies, dont l'exécution avait été demandée par l'Assemblée générale, à savoir : a) encourager et promouvoir la coopération Sud-Sud en tant que programme de développement en vue de fournir un appui à l'échelle mondiale et du système; b) catalyser et créer des mécanismes soutenus par les pouvoirs publics et fondés sur le jeu du marché, afin de permettre à tous les partenaires de développement de participer à des initiatives Sud-Sud et triangulaires concrètes et de les appuyer; c) faciliter et coordonner les efforts déployés au niveau mondial et par les organismes des Nations Unies et suivre les résultats obtenus par tous les partenaires concernés; et d) établir des partenariats inclusifs et mobiliser des ressources, notamment auprès du secteur privé, afin de promouvoir la coopération Sud-Sud.

25. L'intégration de la coopération Sud-Sud dans le plan de financement pluriannuel du PNUD pour 2004-2007 est l'un des moteurs de l'efficacité du développement et est à l'origine d'une initiative à l'échelle de l'organisation visant à faire en sorte que les services du siège et les bureaux de pays intègrent la coopération Sud-Sud dans tous les domaines d'activité du PNUD. Les bureaux régionaux du PNUD se sont donc activement employés à promouvoir les initiatives Sud-Sud afin de répondre aux besoins spécifiques des pays de leurs régions. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, par exemple, a décidé de faire de la coopération Sud-Sud l'un des quatre principaux domaines d'intervention de son nouveau plan stratégique pour 2008-2011. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a renforcé la promotion des échanges dans le cadre de la coopération Sud-Sud à l'intérieur de ses réseaux en ouvrant des centres de coordination nationaux pour les catastrophes au Bangladesh, en Chine, aux Fidji, en Inde, en Indonésie, aux Maldives, aux Philippines, en République islamique d'Iran, à Sri Lanka et en Thaïlande, ou le renforcement de ceux qui existent.

26. Les bureaux de pays du PNUD en Albanie, en Argentine, au Cap-Vert, au Chili, au Rwanda et en Uruguay ont fait état de leur participation à une coopération Sud-Sud triangulaire et bilatérale à de hauts niveaux, notamment dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de la gouvernance démocratique. Le Botswana, le Burkina Faso, les Émirats arabes unis, la Guinée équatoriale, Madagascar et la Thaïlande ont indiqué que le VIH/sida était également un domaine clef où la coopération Sud-Sud s'était avérée très efficace.

27. Le FNUAP reste attaché à la coopération Sud-Sud dans le cadre du renforcement des capacités, notamment pour la réalisation de recensements et d'enquêtes démographiques, le renforcement des systèmes nationaux de collecte et d'analyse des données, les capacités en matière de planification et de prestation de services de médecine procréative, l'autonomisation des femmes et la prise en

<sup>1</sup> On trouvera des informations plus complètes sur la coopération Sud-Sud durant la période 2005-2007 dans les rapports présentés à la quinzième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud (SSC/15/1 et SSC/15/2), ainsi que dans le rapport du Comité de haut niveau présenté à l'Assemblée générale (A/62/39) et le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/62/295).

compte des facteurs culturels dans les programmes nationaux sur la population. La coopération Sud-Sud s'appuie principalement sur certains pays « pivots » qui, forts de leur expérience en matière de planification et d'exécution de programmes de population dans une région donnée, fournissent une assistance technique et des services de formation professionnelle aux autres pays de la région ou de la sous-région. Le Brésil, Cuba, l'Égypte, l'Inde, l'Iran, la Malaisie, le Sénégal, la Thaïlande et la Tunisie fournissent souvent ce type d'assistance technique. Le Brésil, la Chine et l'Inde ont commencé à offrir une assistance technique et une formation à des pays situés dans d'autres régions aux fins de leurs activités de recherche et d'analyse, et en vue de la mise au point de nouveaux produits.

### **Passage de la phase des secours aux activités de développement**

28. Le PNUD continue de renforcer la capacité des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire de l'ONU d'assurer la transition complexe et délicate de la phase des secours aux activités de développement. En tant qu'organisme chef de file du groupe du relèvement rapide établi au sein du Comité permanent interorganisations (élément clef de l'Examen des interventions humanitaires effectué en 2005), le PNUD continue à fournir un appui à la planification et à la mise en œuvre des activités de relèvement rapide durant une crise. Cette collaboration entre différents organismes a été mise en place dans toutes les nouvelles crises graves survenues depuis janvier 2006, à savoir à Yogyakarta (Indonésie), à Madagascar, au Mozambique, au Liban, aux Philippines et au Pérou. Le PNUD a aidé les équipes de pays de l'ONU à élaborer des stratégies de transition et des dispositifs de relèvement en Haïti, au Népal et en Ouganda, et a négocié l'inclusion de dossiers de soumission d'importants projets de relève rapide au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour les appels accélérés et les procédures annuelles d'appel global.

29. Le PNUD s'emploie, en collaboration étroite avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à examiner les dispositifs de coordination conçus pour assurer une transition sans heurt vers les activités de développement. Les bureaux de coordination au niveau infranational, les bureaux communs de coordination de l'ONU et d'autres modèles sont passés en revue afin de déterminer les configurations optimales pour répondre de manière prévisible aux besoins les plus pressants des pays en transition.

30. Des progrès ont été accomplis quant au renforcement des structures interdépartementales et interorganisations d'intégration dans la planification des missions stratégiques au niveau du siège et des pays. Le PNUD a pris une part active à la mise au point des Directives relatives à la planification intégrée des missions avec le Département des opérations de maintien de la paix et a étudié et évalué des méthodes de programmation conjointe dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que celui de la primauté du droit. Des discussions sont en cours au sujet du déploiement d'une force hybride des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour (Soudan), ainsi qu'avec le Département des affaires politiques et d'autres partenaires en Somalie. Le PNUD a collaboré avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en ce qui concerne l'appui aux programmes prioritaires au Burundi et en Sierra Leone.

31. En 2007, le FNUAP a continué de s'employer à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité pour aider les femmes dans les situations de conflit et postconflituelles. Le Fonds a mené les efforts visant à déterminer le niveau de sensibilisation et les priorités en matière de programmes au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne les questions indissociables que constituent les conflits, la santé en matière de sexualité et de procréation et la violence dirigée contre les femmes. Le FNUAP a créé un groupe spécial chargé d'encourager le suivi, la formation et la coordination entre les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les bureaux extérieurs. Il s'est employé, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, UNIFEM et ONUSIDA, à formuler des stratégies globales et coordonnées au niveau sous-régional sur la prévention du VIH, l'accent étant mis sur les populations vulnérables et à haut risque. Dans le cadre de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit lancée en janvier 2007, 12 organismes des Nations Unies ont uni leurs efforts pour s'opposer à la violence sexuelle dans les situations de crise et de relèvement et y mettre fin. Cette campagne améliorera la viabilité des interventions dans le domaine de la sécurité et de l'aide humanitaire en promouvant la participation des femmes à la prévention des conflits. Elle encourage l'autonomisation sociale et politique des femmes en leur donnant davantage voix au chapitre dans les négociations de paix et les processus de relèvement après un conflit, et vise également à renforcer la réforme du système des Nations Unies en faisant une place plus centrale aux interventions contre la violence sexuelle en temps de conflit dans les évaluations des besoins et les mécanismes de planification, et à favoriser une meilleure répartition des ressources dans la procédure d'appel global et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

### **Évaluation des activités opérationnelles de développement**

32. Conformément à la politique d'évaluation du PNUD adoptée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2006, plusieurs mesures ont été prises en vue de transformer la fonction d'évaluation, avec les priorités suivantes : a) associer les principaux acteurs, notamment les partenaires nationaux; b) énoncer et faire connaître les principes, directives et mécanismes d'appui relatifs à la commande, à la réalisation et à l'utilisation des évaluations; et c) appuyer le programme de réforme du système des Nations Unies, notamment en participant à un certain nombre d'activités menées sous l'égide du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE), et en en prenant la direction le cas échéant.

33. Le Bureau de l'évaluation a notamment évalué : l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit; le système d'établissement de rapports nationaux sur le développement humain; les progrès accomplis dans l'application de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le PNUD; le cycle d'activités et des modalités d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial (évaluation conjointe); et l'impact des opérations menées par la communauté internationale à la suite du tsunami survenu dans l'océan Indien. Des évaluations des résultats des activités de développement au niveau national ont été réalisées au Bhoutan, en Colombie, en Jordanie, au Monténégro, au Nicaragua, en République démocratique populaire lao et en Serbie.

34. Le FNUAP a procédé à deux grandes évaluations en 2007, l'une sur le programme multinational 2004-2007, pour en tirer des enseignements et éclairer l'élaboration de nouveaux programmes régionaux et mondiaux pour 2008-2011, et l'autre sur le plan de financement pluriannuel 2004-2007, qui servira à élaborer le plan stratégique pour 2008-2011. Les bureaux de pays ont mené 147 évaluations concernant des programmes de pays, des projets et des thèmes particuliers. Deux évaluations thématiques indépendantes ont également été entamées, qui portent sur les approches sectorielles et les programmes conjoints de santé procréative relatives notamment au VIH/sida.

35. Le FNUAP a également fait évaluer la pertinence des programmes de pays, l'application de la stratégie globale et la qualité du suivi et de l'évaluation par des évaluateurs et des auditeurs envoyés en mission. Sept évaluations ont été ainsi effectuées en 2007. Une synthèse des résultats obtenus en 2006 a été présentée au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007. Dans le cadre du suivi du contrôle de la qualité des évaluations et de l'évaluation des programmes multinationaux, les directives relatives à la programmation, au suivi et à l'évaluation sont actuellement révisées, et une politique d'évaluation assortie d'une base de données est en cours d'élaboration. Par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, le FNUAP a participé aux travaux des groupes de travail communs sur les projets pilotes « Unis dans l'action », les méthodes d'évaluation concernant l'égalité des sexes et la prise en compte des sexes, et le renforcement des capacités d'évaluation.

## **B. Suite donnée aux conférences internationales et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

36. Le PNUD a activement participé à l'élaboration du cadre révisé de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui a été adopté d'un commun accord à la réunion de 2007 des responsables des Nations Unies à Turin. Outre les modifications apportées à plusieurs indicateurs, le cadre confirme l'adoption des objectifs suivants : assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif (cible 1); rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015 (cible 6); d'ici à 2015, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida (cible 7); et réduire sensiblement le taux de déperdition de la biodiversité d'ici à 2010 (cible 9).

37. Entre autres exemples illustrant les résultats obtenus en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avec l'appui du PNUD, on peut notamment citer ceux-ci : a) 19 pays au moins ont procédé à une évaluation des besoins; b) 55 pays ont entrepris des analyses détaillées des mesures à prendre pour réaliser les OMD qui s'appuyaient sur une enquête préliminaire menée par le PNUD auprès des bureaux de pays; c) l'Azerbaïdjan a harmonisé sa stratégie de réduction de la pauvreté avec les OMD en vue de mener à bien sa stratégie de développement décennale en 2015; et d) l'Albanie a élaboré des stratégies participatives de développement pour ses régions, faisant œuvre de pionnier en matière de localisation des objectifs.

38. Au Brésil, l'équipe de pays a lancé, avec un groupe de partenaires des secteurs public et privé, une campagne pour la réalisation des OMD afin d'améliorer l'action menée par les pouvoirs publics et la prestation des services. Ancrée dans la culture brésilienne, cette campagne a aidé à rallier les organisations de la société civile, les entreprises privées et les administrations publiques dans un mouvement en faveur des objectifs. L'Éthiopie et le Tadjikistan ont adopté les objectifs dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté et la Thaïlande a mis en place un processus intitulé « OMD-Plus », qui met l'accent sur les groupes vulnérables, les minorités et les régions et questions négligées et redéfinit les priorités dans la planification en faveur des interventions favorables aux pauvres, y compris l'adoption des objectifs « OMD-Plus » par le Gouvernement. En Afrique subsaharienne, une quarantaine de pays ont lancé des processus de planification axés sur les OMD, avec le concours du PNUD. Le PNUD a œuvré en collaboration étroite avec les autres partenaires des Nations Unies et la Banque mondiale pour favoriser une compréhension commune des aspects techniques de l'élaboration de stratégies fondées sur les OMD.

39. Le FNUAP continue de renforcer ses partenariats avec les organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales partenaires ont pu, avec son appui, se faire entendre par l'Assemblée générale lors des auditions réservées à la société civile. En août 2007, le Fonds a appuyé la participation de plus d'une centaine d'ONG à la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, organisée en Équateur. La déclaration finale issue de la conférence mettait en lumière le rôle joué par la CIPD dans le développement national et régional. Avec l'appui du GNUM, les équipes de pays des Nations Unies établissent actuellement une liste d'interlocuteurs de la société civile et recensent les possibilités de créer des fonds d'affectation spéciale pour renforcer les partenariats avec la société civile au niveau des pays.

40. Le PNUD a aidé à mobiliser le soutien de la société civile en faveur des OMD dans le cadre de la Campagne objectifs du Millénaire et de sa stratégie de communication. Cette campagne est une initiative du système des Nations Unies destinée à appuyer les efforts déployés par les citoyens pour tenir leurs gouvernements comptables de la réalisation des OMD. La formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement axées sur les OMD nécessitent l'appui sans réserve de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. En 2007, le GNUM a, en collaboration étroite avec la Banque mondiale, fourni un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies relatives aux OMD dans une dizaine de pays d'Afrique et d'Asie. Le PNUD a contribué aux travaux préparatoires du Cabinet du Secrétaire général consacrés au Groupe de pilotage et au Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique par le Secrétaire général et les principaux partenaires de développement mis en place le 14 septembre 2007.

41. Durant la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme, le FNUAP a appuyé la toute première résolution sur la nécessité de mettre fin à la mutilation génitale féminine (51/2). À la même session, le FNUAP a appuyé l'engagement visant à renforcer les liens existant au niveau des politiques et des programmes entre le VIH/sida et la santé en matière de procréation, comme souligné dans la résolution 51/1 sur les femmes et les filles face au VIH/sida. Des conclusions concertées sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles ont été adoptées à cette session et seront transmises à la session d'examen qui doit se tenir en décembre 2007. À sa quarante-cinquième session, la Commission du développement social a adopté l'Additif au

Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, qui met en relief les liens entre le VIH/sida et la santé procréative et insiste sur l'importance de fournir des informations appropriées aux jeunes afin qu'ils soient mieux à même de se protéger contre l'infection par le VIH, les infections transmises sexuellement et les grossesses non désirées.

42. Les bureaux régionaux du PNUD pour l'Afrique et l'Asie et le Pacifique ont consenti des investissements majeurs dans la création d'équipes spéciales dans leurs centres de services régionaux afin d'aider à intensifier les efforts en faveur de la réalisation des OMD. Un nouveau comité directeur, présidé par l'Administrateur associé, réunit les directeurs de bureau afin d'examiner les travaux du PNUD liés aux OMD et de renforcer l'appui technique et opérationnel, en collaboration étroite avec la Campagne objectifs du Millénaire. Ce comité directeur coordonne les travaux du PNUD avec le Cabinet du Secrétaire général, le Département des affaires économiques et sociales, et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, l'un des principaux résultats étant le partenariat instauré entre le PNUD, l'UNICEF et l'UNESCO afin d'élaborer une démarche commune en matière d'évaluation des besoins et de conseils relatifs à l'éducation.

43. Enfin, le PNUD a reçu, au début de 2007, une contribution de 518 millions d'euros du Gouvernement espagnol au titre de la création du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Fonds octroie des dons aux équipes de pays des Nations Unies, dans 57 pays, qui remplissent les conditions requises à l'appui des mesures novatrices susceptibles d'être reproduites à grande échelle et d'avoir un fort impact dans le cadre du partenariat mondial pour le développement et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Agissant par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents au niveau des pays, le Fonds avait reçu, à la fin du mois de septembre 2007, plus de 180 propositions de programmes conjoints (d'une valeur estimée à plus de 1,3 milliard de dollars) au titre de ses volets thématiques.

## II. PNUD

### A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

#### **Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

44. Le montant total des recettes du PNUD et des fonds et programmes qu'il administre a atteint près de 4,8 milliards de dollars en 2006. L'augmentation des ressources ordinaires (ressources de base) amorcée en 2001 s'est consolidée en 2006 après cinq années consécutives de croissance. Les recettes ordinaires d'un montant brut de 924 millions de dollars dépassent le seuil des 900 millions de dollars pour la deuxième année consécutive mais sont en deçà de l'objectif intermédiaire de 1 milliard de dollars fixé pour 2006 dans le plan de financement pluriannuel 2004-2007. En effet, si le montant des contributions aux ressources ordinaires en monnaie locale a augmenté, amenant des gains de change, celui des versements effectifs en 2006 a été inférieur aux attentes.

45. Le PNUD continue à largement dépendre d'un nombre restreint de donateurs, dont les 10 principaux ont contribué à hauteur d'environ 81 % des ressources ordinaires en 2006. Si les recettes provenant des ressources ordinaires sont restées variables en raison des fluctuations des taux de change, l'adoption de mécanismes de financement pluriannuels en augmente la prévisibilité. Onze pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se sont engagés à verser des contributions pluriannuelles. Le fait que 33 pays de programme aient versé des contributions au titre des ressources ordinaires en 2006, 12 d'entre eux ayant augmenté ou repris leurs versements – bien qu'ils se heurtent pour nombre d'entre eux à des difficultés considérables au plan intérieur – est la preuve de l'engagement politique des États Membres en faveur d'une amélioration de la base des ressources ordinaires du PNUD.

46. Les autres contributions au PNUD (au titre des ressources autres que les ressources ordinaires) ont atteint près de 3,8 milliards de dollars en 2006. Sur ce total, les contributions bilatérales réservées à des fins spécifiques par les gouvernements donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont dépassé 1 milliard de dollars. Pratiquement tous les donateurs du Comité d'aide au développement participent au cofinancement des programmes du PNUD. Les autres ressources versées à des fins spéciales au PNUD par des partenaires non bilatéraux tels que la Commission européenne, la Banque mondiale et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ont atteint près de 1,2 milliard de dollars. Les ressources locales, acheminées par l'intermédiaire du PNUD par les pays de programme et d'autres partenaires locaux à l'appui de leurs propres priorités de développement, ont atteint près de 1,4 milliard de dollars, soit une hausse de 24 % par rapport à 2005. À mesure que les mécanismes d'aide se développent et se multiplient dans les pays, le PNUD est de plus en plus appelé à aider les gouvernements à obtenir, utiliser et gérer différents types de financement en fonction de leurs priorités nationales.

47. Les ressources réservées représentent un complément important des ressources ordinaires du PNUD. Toutefois, au taux de croissance actuel, le rapport entre les ressources ordinaires et les autres ressources demeure déséquilibré, ces dernières augmentant beaucoup plus rapidement que les premières. L'aptitude du PNUD à s'acquitter de son mandat et à fournir un appui efficace au renforcement des capacités en faveur du développement, même avec l'aide des ressources affectées à des fins spécifiques, dépend du niveau de ressources de base : celui-ci doit être suffisant pour que le Programme soit en mesure de continuer à privilégier des méthodes de gestion souples, intégrées et axées sur l'efficacité et la viabilité à long terme.

#### **Prévention des crises et relèvement**

48. Par l'intermédiaire de son Bureau de la prévention des crises et du relèvement, le PNUD aide les États Membres à renforcer leurs capacités nationales et locales de prévention et de transformation des conflits. Un aspect essentiel de la stratégie quinquennale adoptée par le Bureau pour la période en cours est la réalisation de l'égalité entre les sexes dans les efforts de prévention des crises et de relèvement.

## Prévention des conflits

49. Afin d'aider les États Membres à prévenir les conflits, le PNUD leur a fourni, en 2006 et 2007, une assistance dans quatre domaines, consistant à :

a) *Renforcer les capacités des institutions nationales grâce à des mécanismes et à des compétences utilisés aux fins du règlement des différends (concernant des questions de terres, de ressources, d'identité ou de représentation), conjugués à un changement économique et social rapide.* Un cadre de programmation a été élaboré en 2007 avec le Gouvernement du Nigéria pour renforcer les capacités nationales et locales de gestion des conflits ethno-religieux dans les États du centre du pays et dans le delta du Niger. Des conseillers sur les questions de paix et de développement ont été envoyés dans plusieurs autres pays, notamment au Kirghizistan et à Sri Lanka, pour aider les dirigeants locaux à rallier les efforts de leurs communautés en faveur de l'autonomisation politique et économique.

b) *Gérer le consensus multipartite, la cohésion et les crises qui apparaissent, grâce à un dialogue sans exclusive.* Le Programme de cohésion sociale mis en œuvre par l'ensemble des organismes des Nations Unies en Guyane s'est achevé en 2006 et a été pour beaucoup dans la tenue dans ce pays des toutes premières élections nationales sans violence en août de la même année. Le PNUD a fourni un appui considérable au processus de consolidation de la démocratie en Mauritanie, qui a abouti au rétablissement de la démocratie en 2007. En Bolivie, il a fourni une assistance technique pour la recherche d'un consensus politique sur les questions d'importance capitale dans le processus national de réforme constitutionnelle.

c) *Intégrer la réduction des risques de crise dans la planification du développement.* En 2006, le PNUD a appuyé les efforts déployés en Colombie, au Népal, aux Îles Salomon et à Sri Lanka en examinant les liens indissociables qui existent entre le désenchantement des jeunes, le chômage et les conflits violents afin de mieux traiter ces trois problèmes dans les programmes de développement.

d) *Promouvoir une compréhension commune des crises entre les principaux acteurs.* Le Groupe consultatif sur la gestion des conflits au Soudan a été créé à titre d'instrument de médiation interne pour la gestion des conflits existants et nouveaux au Soudan. En collaboration avec la société civile et la présidence de la Sierra Leone, le PNUD a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de consolidation de la paix qui a été ultérieurement présentée à la Commission de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Cette stratégie a permis d'identifier les risques à court et moyen terme pour une paix durable, ainsi que les mesures prioritaires à prendre pour y faire face.

## Relèvement

50. S'agissant des programmes de relèvement, l'année 2006 a été marquée par quatre événements et situations d'importance majeure : la poursuite des efforts de relèvement à la suite du tsunami en Asie; le tremblement de terre au Pakistan; l'instabilité persistante en Iraq; et le relèvement du Liban après la guerre. D'importants efforts de relèvement ont ultérieurement été déployés au lendemain des cyclones et inondations en Afrique australe, de la saison des ouragans en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2007, du tremblement de terre au Pérou, du

retour et de la réintégration des réfugiés en Ouganda et au Soudan et des inondations en Afrique orientale et occidentale ainsi qu'en Asie du Sud.

51. Le PNUD a continué de faire porter l'essentiel de son action sur le relèvement rapide et la consolidation de la paix à plus long terme, notamment dans les domaines suivants :

a) *Rétablissement de la sécurité collective et individuelle.* En 2006, les programmes du PNUD sont allés du renforcement des capacités nationales et de la sensibilisation à la justice transitionnelle dans les Balkans à des initiatives en faveur de la sécurité des collectivités urbaines en Colombie, en passant par l'appui aux mécanismes de justice transitionnelle tels que la Commission vérité et réconciliation au Libéria et la réforme du secteur de la sécurité interne au Kosovo. Le PNUD s'est associé à UNIFEM et au Département des opérations de maintien de la paix pour faire réaliser une étude sur l'égalité entre les sexes et la réforme de la police dans les situations d'après conflit. Les programmes de lutte antimines et de lutte contre la prolifération des armes légères ont aidé à instaurer le climat de sécurité nécessaire aux initiatives de développement en atténuant les répercussions du problème des mines terrestres et des restes explosifs de guerre et en contribuant à prévenir, ou tout au moins à atténuer la violence armée au Mozambique, en Éthiopie, au Yémen et en Croatie.

b) *Promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans les processus de paix.* Le PNUD a participé à la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit.

c) *Rétablissement des fonctions essentielles de gouvernance.* Bien que la composante infrastructure matérielle et équipement constitue un élément important des programmes de relèvement, l'objectif principal n'en demeure pas moins de renforcer les capacités et de permettre aux collectivités locales de passer rapidement de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement. Cela peut consister à fournir du matériel (par exemple en Iraq et au Pakistan) ou à dispenser aux agents des administrations locales une formation en matière de planification et d'administration de l'aide d'urgence (par exemple aux Maldives). En collaboration avec la Banque mondiale, le PNUD a mis au point une méthode d'évaluation des besoins au lendemain des catastrophes, sur le même modèle que celle adoptée par les Nations Unies et la Banque mondiale pour évaluer les besoins après les conflits, qui appuiera la planification de la transition dans les pays sortant d'un conflit et constituera une base solide et cohésive pour la coopération entre les acteurs nationaux et internationaux.

d) *Stimulation du redressement économique.* L'action de soutien aux moyens de subsistance essentiels s'est concentrée sur les petites entreprises et les possibilités commerciales, les fournitures agricoles et le matériel d'irrigation, les programmes d'élimination des décombres et autres interventions. L'utilisation d'approches fondées sur la participation et l'auto-assistance, même pendant la phase de l'aide humanitaire, a permis aux gens – notamment en Iraq – de trouver un emploi décent et d'acquérir des compétences utiles durant la phase de transition.

e) *Renforcement de la cohésion sociale.* L'appui fourni par le PNUD à la lutte contre la prolifération des armes légères ainsi qu'au désarmement et à la démobilisation des ex-combattants a été significatif au regard de l'intégration des questions relatives aux armes légères dans les cadres de développement nationaux et

de la destruction de centaines de milliers d'armes en surplus ou obsolètes et des munitions correspondantes. Des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été mis en œuvre en Afghanistan, au Burundi, en République centrafricaine et en Somalie, et le PNUD a appuyé des interventions de grande envergure visant à réduire la violence armée et à promouvoir la sécurité collective en Amérique centrale, au Brésil, en Haïti, au Kenya et en Macédoine.

### **Prévention des risques de catastrophe naturelle**

52. Le PNUD a fourni une assistance aux États Membres pour la prévention des risques de catastrophe naturelle en renforçant les dispositifs institutionnels de prévention des risques de catastrophe et de relèvement à la suite d'une catastrophe et en aidant les gouvernements à intégrer la prévention des risques de catastrophe dans la planification du développement. Il a encouragé la création de capacités à plus long terme en matière de prévention des risques et de préparation aux situations d'urgence en procurant à l'Indonésie du matériel d'alerte rapide et en aidant les autorités et les collectivités des Maldives à déterminer le niveau de risque de l'île et à établir des plans de préparation en cas de catastrophe. Il a également lancé des programmes en Afrique, dans les Caraïbes et en Asie centrale pour aider les organisations à élaborer des cadres régionaux permettant de mieux prévenir les risques, notamment ceux liés à la sécheresse et aux cyclones. Au Swaziland, un atelier gouvernemental sur l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des catastrophes a été l'occasion de fournir un appui technique.

53. Aux côtés du Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD a appuyé l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe, qui encourage l'échange d'idées et de données d'expérience sur le renforcement des capacités de réduction des risques aux échelons régional et national. En Amérique latine et dans les Caraïbes, cette initiative a abouti à la publication de la version caraïbe du rapport intitulé « Réduire le risque de catastrophe : un défi pour le développement ».

54. Le PNUD allie ses activités de sensibilisation à l'échelle mondiale à l'établissement de partenariats régionaux et à la mise en œuvre de programmes au niveau local pour appuyer la prévention des catastrophes dans les villes à haut risque à travers le monde – par exemple dans le cadre du projet de réseau d'analyse des risques dans les villes africaines. Un programme mondial d'identification des risques a été lancé en 2006 afin d'améliorer la base de données factuelles pour la gestion des risques de catastrophe et d'encourager à privilégier la gestion des risques de catastrophe plutôt que de trop se fier à la gestion des situations d'urgence.

## **B. Partenariats stratégiques**

55. Les solides partenariats établis avec les gouvernements des pays de programme, les donateurs bilatéraux et les fonds et institutions multilatéraux ont contribué à la concertation, à l'efficacité des activités du PNUD et aux résultats positifs à l'échelle nationale. Le PNUD a conclu un mémorandum d'accord avec la Banque islamique de développement et les négociations sur la révision des cadres de collaboration avec la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de

développement sont en voie d'achèvement. Enfin, un nouveau partenariat avec la Banque japonaise pour la coopération internationale a permis de jeter les bases d'une coopération dans les pays qui sortent d'un conflit.

56. Le PNUD a renforcé ses liens avec le secteur privé. En 2006, 103 bureaux de pays ont mené des activités de développement avec la participation des entreprises privées, y compris plus de 120 projets de partenariat public-privé dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'environnement et de l'énergie. Les partenariats avec les organisations de la société civile se sont multipliés et ont gagné en importance. Le PNUD s'est employé à mettre en place des cadres de concertation avec la société civile, notamment sous la forme de comités consultatifs et de mécanismes de consultation.

57. En 2006, 60 bureaux de pays ont établi des partenariats avec des fondations dans des domaines tels que la gouvernance démocratique, l'énergie et l'environnement, et la lutte contre la pauvreté. Dans bien des cas, les fondations ont fourni une aide précieuse à la mobilisation d'autres partenaires en vue d'appuyer les programmes de l'ONU.

58. Le PNUD a contribué à l'établissement d'autres partenariats novateurs entre les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, les institutions bilatérales et les centres universitaires internationaux de haut niveau, ce qui a permis de fournir un appui à la formulation de politiques et à la planification dans des domaines tels que la planification des investissements, le développement des initiatives multisectorielles de lutte contre le sida et la création de conditions permettant de briser le silence sur cette maladie, et l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain. Le PNUD a consolidé les partenariats qu'il avait établis avec les gouvernements belge, français, italien et espagnol à l'échelon sous-régional, ainsi qu'avec les associations nationales représentant les administrations régionales et locales. Il a également conclu un mémorandum d'accord avec l'Association européenne des régions et le Réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable.

### **III. FNUAP**

#### **A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement**

##### **Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

59. En 2007, les ressources ordinaires devraient atteindre 420 millions de dollars (403,8 millions de dollars provenant des contributions des gouvernements donateurs et 17,4 millions de dollars de contributions de sources privées), soit une augmentation de 7,9 % par rapport à 2006. Cette augmentation s'explique essentiellement par un accroissement du montant des contributions en monnaie locale annoncées par l'Australie, l'Autriche, le Canada, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège et la Suède. En 2006, les recettes au titre des autres ressources provenaient d'arrangements de cofinancement (167,7 millions de dollars) et d'autres arrangements (48,5 millions de dollars), y

compris le programme des administrateurs auxiliaires, les services d'achats pour le compte de tiers, les intérêts et autres recettes. En 2006, 180 pays se sont engagés à verser des contributions au FNUAP; ils devraient être aussi nombreux en 2007. Au 1<sup>er</sup> septembre 2007, 146 pays avaient versé au titre des ressources ordinaires des contributions s'élevant à 257,5 millions de dollars et les recettes au titre du cofinancement se chiffraient à 161,4 millions de dollars et devraient atteindre 175 millions de dollars selon les prévisions.

### **Capacité du système des Nations Unies au niveau des pays et appui régional**

60. Guidé par le projet de sa Directrice exécutive, et faisant fond sur les changements amorcés il y a quelques années dans sa structure administrative, le Fonds a poursuivi sa stratégie de régionalisation conformément aux recommandations de l'examen triennal de 2004 à l'appui des efforts de réforme de l'ONU. Il considère que ce processus est l'occasion pour lui de renforcer les capacités des bureaux de pays afin de mieux répondre aux besoins des pays de programmes, et d'améliorer la collaboration entre les organismes des Nations Unies au niveau régional. À sa session de septembre, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle structure administrative pour le FNUAP, ainsi que son plan stratégique pour 2008-2011, ses programmes mondiaux et régionaux et son système de répartition des ressources. Le Fonds pourra ainsi devenir une organisation qui privilégie davantage l'action de terrain en renforçant son appui aux pays, aux bureaux de pays et aux équipes de pays des Nations Unies, étant donné que la nouvelle structure prévoit une redistribution des ressources en faveur des activités au niveau des pays. La typologie des bureaux de pays, adoptée en 2003, a été examinée en 2007, l'objet étant d'en évaluer l'efficacité en tenant compte de l'évolution de l'aide au développement, de la réforme de l'ONU et de l'évolution des besoins de l'Organisation. Le FNUAP présentera son budget d'appui biennal pour 2008-2009 à la première session ordinaire de 2008 du Conseil d'administration. Il participe activement aux travaux des équipes de directeurs régionaux et aux activités menées dans tous les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ».

### **Aide d'urgence dans les situations de conflit et en cas de catastrophe naturelle**

61. Avec ses partenaires aux niveaux international, national et local, le FNUAP s'emploie à prévenir les décès liés à la grossesse, les infections à VIH et la violence sexuelle. Dans plus de 45 pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles, il fournit du matériel et des fournitures pour les urgences médicales, un appui technique et des services de santé en matière de procréation. Il contribue de manière essentielle au renforcement de la capacité de l'ensemble des organismes des Nations Unies, dans le cadre de la réforme de l'Organisation, de prendre en compte les questions liées à la santé procréative, à l'égalité entre les sexes et à l'information dans les plans et programmes d'aide humanitaire et de relèvement. Le FNUAP a formulé une stratégie triennale qui vise à intégrer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les programmes de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et relèvement.

## B. Partenariats stratégiques

62. Dans le cadre de son programme de partenariats stratégiques, le FNUAP a renforcé sa collaboration avec ses partenaires au sein du système des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, l'OMS, UNIFEM et d'autres entités de la société civile et du secteur privé, pour les questions touchant la population, la santé et l'égalité entre les sexes, particulièrement l'amélioration de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de procréation. En 2007, le FNUAP est devenu membre du Partenariat international pour la santé, initiative lancée le 5 septembre 2007 par le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ce partenariat, qui réunit l'OMS, la Banque mondiale, l'ONUSIDA, l'UNICEF, l'Alliance GAVI, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et un certain nombre de pays de programmes, entend appeler d'urgence l'attention sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la santé et sur les avantages d'une action collective qui tient compte des perspectives nationales. Il vise également à trouver les moyens d'harmoniser et de coordonner les méthodes utilisées pour les prestations sanitaires ainsi que l'appui fourni dans ce domaine, tout en évitant d'imposer une lourde charge aux pays de programmes, de façon à créer un paysage sanitaire cohérent et rationnel.

63. Les partenaires de cette initiative élaborent un plan de travail biennal qui s'articule autour de quatre domaines d'action interdépendants : a) mise en place dans les pays de moyens d'identifier et d'éliminer les contraintes qui pèsent sur leur système de santé afin d'améliorer durablement et équitablement les résultats dans le secteur de la santé; b) création et diffusion de connaissances, directives et outils dans des domaines techniques particuliers, tels que les prestations sanitaires et l'efficacité des systèmes de santé, y compris le financement basé sur les résultats; c) renforcement de la coordination de l'aide et amélioration de son efficacité à tous les niveaux; et d) contrôle et suivi des résultats, en se fondant sur les mécanismes d'examen en place dans les pays. Un premier groupe de sept pays (le Burundi, le Cambodge, l'Éthiopie, le Kenya, le Mozambique, le Népal et la Zambie) a souscrit au nouveau Partenariat international pour la santé afin de pouvoir tirer parti de la coordination entre les donateurs et les partenaires internationaux. Cette initiative est une occasion pour la communauté internationale de consolider les efforts coordonnés qu'elle mène à l'appui des programmes nationaux de santé.

64. Par ailleurs, les dirigeants des sept organisations internationales chefs de file dans le domaine de la santé ont noué un partenariat avec la Fondation Gates pour renforcer la collaboration à l'échelle mondiale de façon à améliorer la santé dans les pays en développement. Le groupe a commencé par examiner les progrès réalisés, analysé les tendances et évalué les défis à relever à l'avenir dans le domaine de la santé mondiale en vue de définir un ensemble de mesures collectives à prendre. Les partenaires entendent notamment faire prendre davantage conscience, au sein de leurs organisations respectives et par le biais d'un dispositif qui assure la responsabilité mutuelle des mesures prises aux niveaux individuel et collectif, de l'urgence nécessaire de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la santé. Le groupe s'emploiera à accélérer la mise au point d'un cadre normatif pour renforcer les systèmes de santé qui comprendra la prestation de services de santé procréative.